



<b>Rapport n° 2</b>	<b>GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES</b>	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Conseil d'Administration du 7 juin 2016</b>		<b>Chapitre : Article :</b>

**AVENANTS RELATIFS A LA FOURNITURE  
D'EFFETS D'HABILLEMENT ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE  
LOTS N° 14 15 19**

Par délibération en date du 17 décembre 2012, le Conseil d'administration a autorisé le Président à signer le marché relatif à la fourniture d'habillement et d'équipements de protection individuelle.

Concernant les lots 14, 15 et 19 (tenues de sortie pour personnels masculins et féminins) certains modèles proposés initialement au marché ont été modifiés suite à la parution de l'arrêté du 8 avril 2015 déterminant les tenues, uniformes, équipements, insignes et attributs des sapeurs-pompier.

L'entreprise BALSAN, adjudicataire de ces lots propose un changement de références pour se mettre en conformité avec la législation.

Il convient donc d'autoriser le Président à signer les avenants correspondants.

**Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant :**

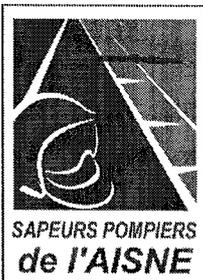
Vu le rapport n° 2 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

- De prendre acte de l'acceptation des avenants aux lots 14, 15 et 19 du marché relatif à la fourniture d'effets d'habillement et d'équipements de protection individuelle attribués à la société BALSAN ;
- D'autoriser le Président à signer les avenants correspondants.

**Le Président,**

**Nicolas FRICOTEAUX**



Délibération n° 2	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 7 juin 2016		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20  
Membres en exercice : 20  
Membres présents : .... 17  
Votants : ..... 17

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le  
**22 JUIN 2016**

Le 7 juin 2016 à 15 h 00, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 4 mai 2016, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

**Etaient présents :**

**I - Membres avec voix délibérative**

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLERLOT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPENBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER représentant Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Mme Monique BRY.

**II - Membre de droit**

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne.

**III - Membres avec voix consultative**

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental  
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental  
M. le Lt Colonel Philippe BARDON, sapeur pompier professionnel officier  
M. l'Adjudant chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs professionnels non officiers  
M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier  
M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs pompiers volontaires non officiers

**Excusé(s) :** Mme Monique BRY, MM. Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM  
Lt-Colonel Philippe BARDON, Lieutenant Denis COUTANT

**Assistaient à la séance :** Mme Nathalie MERIOT, payeur départemental,  
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY,  
MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mme Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

**AVENANTS RELATIFS A LA FOURNITURE  
D'EFFETS D'HABILLEMENT ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE  
LOTS N° 14 15 19**

Vu le rapport n° 2 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De prendre acte de l'acceptation des avenants aux lots 14, 15 et 19 du marché relatif à la fourniture d'effets d'habillement et d'équipements de protection individuelle attribués à la société BALSAN ;

D'autoriser le Président à signer les avenants correspondants.



Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX